



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU LUNDI 25 AVRIL 2022 À 9H
SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE COMMUNAUTÉ**

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq avril à neuf heures, le Bureau s'est réuni, à Orange, légalement convoqué par le président le dix-neuf avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de M. Yann BOMPARD.

Présents : M. Yann BOMPARD, M. Nicolas PAGET, M. Claude AVRIL, M. Christophe REYNIER-DUVAL, M. Thierry VERMEILLE, M. Xavier MARQUOT

**Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
M. Xavier MARQUOT est nommé secrétaire de séance à l'unanimité**

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, le Bureau peut valablement délibérer.

Rapporteur : M. Yann BOMPARD

APPROBATION DU PROCES-VERBAL – SEANCE DU 4 AVRIL 2022

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

A l'unanimité,

Article unique : approuve le procès-verbal de la séance du bureau du 4 avril 2022.

N° 101-2022

Rapporteur : M. Yann BOMPARD

**ATTRIBUTION DE MARCHÉ
NETTOYAGE DES LOCAUX ET DES VITRES DE LA VILLE D'ORANGE, DU CCAS ET DE LA CCPRO**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

A l'unanimité,

Article 1 : approuve la décision de la commission d'appel d'offre réunie en date du 11 avril 2022 ;

Article 2 : attribue le marché aux sociétés suivantes :

- **lot n°1 :** bâtiments communaux administratifs et techniques montants mini 137500 – maxi 550000 € HT : Société NRC CONSEIL - Bleu comme une orange
- **lot n°2 :** groupes scolaires et centres de loisirs montants mini 462500 – maxi 1850000 € HT : SOCIETE ONET
- **lot n°3 :** gymnases et stades montants mini 87500 – maxi 350000 € HT : SOCIETE NRC CONSEIL - Bleu comme une orange
- **lot n°4 :** bâtiments communaux culturels et associatifs montants mini 77500 – maxi 310000 € HT : SOCIETE ONET
- **lot n°5 :** bâtiments intercommunaux CCPRO montants mini 45000 – maxi 180000 € HT : SOCIETE NRC CONSEIL - Bleu comme une orange
- **lot n°6 :** centre communal d'action social montants mini 50000 – maxi 200000 € HT : SOCIETE ONET
- **lot n°7 :** bâtiments préemptés montants mini 25000 – maxi 100000 € HT : SOCIETE SABATIER MARIUS

Article 3 : autorise le Président à signer toutes les pièces relatives au présent marché, après avis favorable des membres de la commission d'appel d'offres ;

Article 4 : rappelle que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil de Communauté.

N° 102-2022

Rapporteur : M. Xavier MARQUOT

**ATTRIBUTION DE MARCHÉ
TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE LA FILIÈRE DE PRÉTRAITEMENT DE LA STEP D'ORANGE**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

A l'unanimité,

Article 1 : approuve la décision de la commission d'appel d'offre réunie en date du 11 avril 2022 ;

Article 2 : attribue le marché à la société **OTV Services France et GASNAULT BTP** pour son offre dont le montant est arrêté à la somme de 550.000 € HT ;

Article 3 : autorise le Président à signer toutes les pièces relatives au présent marché, après avis favorable des membres de la commission d'appel d'offres ;

Article 4 : rappelle que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil de Communauté.

.....
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h.


Le Président, Yann BOMPARD

**Pour être affiché le : 27.04.2022
et publié sur le site internet de la Communauté**

*Conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales,
applicable aux EPCI par renvoi à l'article L 5211-1 du CGCT*